

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Membres afférents au conseil :	15	L'an deux mil vingt deux, le 16 novembre à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme RUELLE
En exercice :	15	
Pris part au délibéré :	15	
Pouvoirs :	0	
Convocations électroniques :	08/11/2022	

Étaient présents : Mmes Thérèse RUELLE, Michèle CALVO, Marion BOURGEOIS, Marie-France DUMERY, Nathalie BLAIN, Christine ROBINET, Maria VERCOUTRE, Isabelle VERMES, ainsi que Messieurs Alain CHARLON, Patrick DOISNE, Jean-Louis DAOUT, Stéphane BIRON, Pascal TULON, Gilles LESSORT et Guillaume LAUVERJAT.

Absents excusés : néant.

Ont donné pouvoir : néant.

A été désigné secrétaire de séance : M. Guillaume LAUVERJAT.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h. Le compte rendu du conseil du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

CENTRE BOURG

- **Le sujet principal est le financement de l'opération au point T**
- **Choix du prêt et décision par délibération**
- **Le second sujet porte sur la partie technique de la 2ème tranche**

AFFAIRES JURIDIQUES EN COURS

- **Affaire LEFLON**
 - présentation des courriels de Me Silvestre en date du 11 novembre
- **Affaire SALLE POLYVALENTE**
 - devis de l'expert de 1119,17€ => **délibération à prendre**

Les commissions réunies récemment donneront le CR de leurs travaux et observations

BULLETIN : maquette provisoire.

Les VŒUX de la Municipalité : déterminer le lieu intramuros. Le chapiteau trop cher : réponse rendue à CORCELLE.

CENTRE BOURG

Mme le Maire informe l'assemblée que l'entreprise ROBINEAU a utilisé la faculté prévue au marché d'actualiser ses prix en cas de hausse des tarifs par rapport au prix initial, ce qui provoque pour la commune une hausse de 80 000€ TTC et ce, sans supplément de travaux.

Elle présente le dernier plan de financement actualisé des subventions définitives.

Les subventions représentent 53% du total des travaux hors taxe.

Région : 244 100€

Etat : 494 634€

Département : 51 000€

Le reste à charge étant maintenant connu, la situation est plus claire pour avoir recours à l'emprunt et à quelle hauteur.

Délibération : DEL1611202264

REHABILITATION du CENTRE BOURG, Emprunt pour l'aide au financement- délégation de pouvoir et de signature au Maire.

Après consultation de 4 établissements bancaires et vu l'analyse financière du Trésor Public, le Conseil municipal donne délégation de pouvoir au maire qui

Décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE un emprunt de 600 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRET MOYEN TERME Taux fixe Echéances constantes Cotation Gissler 1A

Montant : 600 000 € - Durée : 25 ans - Taux : fixe - Frais de dossier : 420 € - Périodicité : trimestrielle

AFFAIRES JURIDIQUES :

1 - **Affaire LEFLON** : information - le dossier est en cours d'instruction. La partie adverse a déposé un mémoire en réponse, confirmant le 1^{er} mémoire. Il n'y a pas de date d'audience fixée pour l'instant.

2- **Salle polyvalente : DEL1611202265**

Affaire : sinistre sur la toiture – procédure de recherche des causes

Mission confiée à l'avocat en défense

Mission confiée à un expert en bâtiments.

Le Maire indique avoir sollicité Me SILVESTRE et Me WOLOCH du cabinet d'avocats Sorel et associés, qui ont fourni un mémoire explicatif près du Tribunal Administratif d'Orléans et proposé un expert judiciaire en la personne de Me Pascal GAUTHIER de Bourges en vue de déterminer l'urgence de la mise en sécurité de l'immeuble et d'identifier l'origine des désordres graves sur la toiture avec menace d'un effondrement qui peut être imminent,

Suite à cet exposé, le conseil doit examiner :

- la facture des honoraires des avocats de Me SILVESTRE et WOLOCH chargés du dossier qui s'élève à 1222,80€ TTC,
- le devis de l'expert judiciaire Maître Gauthier, transmis par le cabinet d'Avocats, pour un montant de 1 119.17€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Prend acte et approuve les démarches exposées par le Maire,
- Décide de mandater la facture présentée par Me SILVESTRE et WOLOCH de 1 222.80€ TTC,
- Décide d'accepter le devis de l'expert judiciaire Me Pascal GAUTHIER d'un montant de 1 119.17€ TTC,
- Vote les crédits nécessaires,
- Décide de prendre attache auprès de l'assurance MONCEAU pour le suivi de cette affaire,
- Délègue au Maire pouvoir de signature pour accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et pour les démarches à venir attachées à cette affaire

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1) Isolation et électricité : les lumières de la garderie et de la cantine sont remplacées par des leds. Il en sera fait de même dans les classes.

Les greniers du bâtiment de la garderie et bibliothèque vont être vidés et isolés par la pose de laine de verre, 2 fois 20 cm par couche transversale.

2) Récupération des eaux de pluie :

L'eau sera récupérée aux ateliers municipaux afin d'être utilisée au cimetière.

Un autre récupérateur sera installé sur le bâtiment de l'agence postale.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Mme le Maire, après consultation du chef de centre Pascal TULON, propose d'adresser un courrier au SDIS et au conseiller départemental M. BAGOT, afin de demander à utiliser, à titre exceptionnel, la caserne pour y organiser les vœux de la municipalité.

DIVERS

Le repas du 11 novembre organisé à la salle polyvalente de Léré s'est bien déroulé. 80 personnes avaient répondu à l'invitation. La municipalité de Léré a offert gracieusement l'occupation de sa salle.

Eclairage public : l'extinction des lumières à partir de 22h semble uniformisée sauf 1 projecteur vers le clocher de l'église qui ne s'éteint qu'à minuit.

Activités de la médiathèque : cet automne ont eu lieu une randonnée sur le thème de la biodiversité et un atelier photographie. Les deux activités ont été bien suivies.

Le concert du 13 novembre à l'église a été apprécié avec la présence de 90 personnes.

La pêche : M. DOISNE rend compte de la saison avec une recette de 3212€ et il est prévu 1907€ d'empoisonnement. Le reste sera utilisé pour la réparation de la prise d'eau à l'étang des 4 marronniers.

La prolifération de pigeons : une surpopulation est constatée dans le bourg. Le Maire, les adjoints et plusieurs conseillers municipaux sont alertés par les riverains sur l'urgence à prendre une décision et agir en conséquence.

TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation) : la taxe versée par le département pour la commune s'élève à 24 045.56€ pour 2022.

Cantine : Mesdames Vercoutre, Bourgeois, Robinet, ont effectué des remplacements pour le service à la cantine. Mme le Maire les remercie chaleureusement pour leur investissement. Elles ont constaté un comportement "décalé" d'un enfant. Mme le Maire propose de convoquer les parents. Il est demandé de renforcer l'éclairage nocturne dans la cour de l'école maternelle, garderie, cantine, bibliothèque, voir la pose d'un projecteur automatique puissant.

Bulletin municipal : la commission a souhaité présenter au conseil la 1^{ère} ébauche du bulletin 2022. Une nouvelle réunion est prévue pour affiner la mise en forme.

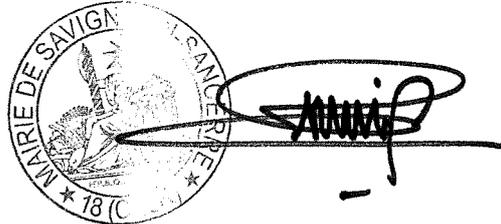
Fin de séance : 20h15.

Fait en mairie, le 18/11/2022

Le secrétaire de séance, Guillaume LAUVERJAT



Le Maire, Th. Ruellé



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 19/11/2022